

Maltraitance familiale, maltraitements institutionnelles : similitudes et spécificités

L'objectif de ce court article est de montrer la fécondité de mettre en relation les travaux relatifs aux mauvais traitements envers les enfants dans deux contextes éducatifs : le groupe familial et l'organisation de suppléance familiale. L'auteur propose de montrer que, si l'on retrouve dans les organisations de suppléance familiale toutes les formes de maltraitance identifiées en milieu familial, une typologie fondée sur la chronicité des processus apparaît beaucoup plus riche que la considération des seules formes de mauvais traitements pour la compréhension et la prévention des phénomènes en jeu .

Paul Durning

***Professeur de Sciences
de l'éducation -
Université de Paris
X-Nanterre***

Certains se souviendront que les années 1970 ont vu fleurir les travaux, souvent critiques, centrés sur les institutions éducatives. On pense aux apports des différents courants d'analyse et de psychothérapie institutionnelles marqués par l'influence d'Erving Goffman, de Michel Foucault... Depuis une dizaine d'années, l'attention portée aux mauvais traitements au sein de la famille a conduit à un développement des études épidémiologiques et des recherches dans ce champ. Cette réorientation s'est accompagnée cependant d'un délaissement des chercheurs sur les processus en œuvre au sein des organisations de suppléance familiale (internats et services de placement familial)¹.

Quatre modalités de mauvais traitements familiaux

La réflexion sur la maltraitance psychologique, ouverte en France par un ouvrage récent², nous a conduit à montrer l'importance de considérer quatre formes de maltraitance parentale: les violences physiques, sexuelles, la négligence grave et les mauvais traitements psychologiques même si ces formes peuvent souvent se combiner.

Pendant longtemps l'attention a seulement été portée aux violences exercées par les parents, on a parlé depuis du "*syndrome de l'enfant battu*", puis à partir du milieu des années 1980, l'accent a été placé sur les violences sexuelles et l'inceste.

La prise en compte des négligences graves est toute récente en milieu familial, voire non encore réalisée dans notre pays, alors que les recherches ont montré qu'il s'agissait de la forme de maltraitance dont les répercussions sont les plus graves et les moins réversibles. Les maltraitements psychologiques sont encore peu étudiés mais on peut penser qu'un développement rapide est en cours.

Lorsqu'on considère les mauvais traitements institutionnels on évoque, comme en milieu familial, le plus souvent les violences physiques ou sexuelles envers des enfants retirés de leur famille et placés en internat ou en familles d'accueil pour être protégés et non maltraités à nouveau. Depuis le scandale révélé par Alexis Danan, la presse évoque régulièrement des situations scandaleuses de violences physiques et sexuelles en institutions spécialisées³. Les chercheurs ont eux aussi privilégié la compréhension des irrptions de violences (Tomkiewicz, 1989, Tomkiewicz et Vivet 1991, Durning, 1983, 1992, 1995a).

¹ Le terme de "suppléance familiale" a été proposé pour qualifier les prises en charge éducatives supposant un hébergement de quelque durée en internat ou dans une famille d'accueil. Nous proposons ainsi d'appeler "de suppléance familiale" les dispositifs sociaux qui suppléent, pour une raison ou pour une autre, le groupe familial. L'action est généralement le fait de professionnels au sein d'organisations spécifiques, collectives ou non, et relève, dans l'ensemble des pays occidentaux, d'un contrôle de l'État. Le terme "suppléance" réfère simultanément à une absence — au moins partielle — de la famille et à un supplément apporté par l'organisation éducative qui ne vient pas recouvrir strictement le manque. Nous réservons le terme de "substitution" pour les situations de remplacement à l'identique et souvent définitives, des relations parentales à fondement biologique par une parentalité adoptive (Durning, 1995, chapitre 9).

² Durning, Fortin 1997

Au delà des violences manifestes, il convient de ne pas sous-estimer les violences quotidiennes ordinaires. Ainsi, le non respect de l'intimité tel que, par exemple, la réalisation des soins intimes dans une chambre collective, ou toutes portes ouvertes, constitue une violence sexuelle caractérisée (même si pour l'agent impliqué tout cela n'a rien que de fonctionnel!!!). Si ces situations peuvent être fréquentes dans la prise en charge d'enfants, d'adolescents ou d'adultes handicapés physiques, elles sont très différentes d'attouchements ou de caresses imposées, voire de viol. Elles s'apparentent plus à une absence d'attention à l'autre, presque à une négligence⁴ qui sera justifiée par la surcharge du travail ou son caractère répétitif.

**"Il convient de ne pas
sous-estimer
les violences
quotidiennes
ordinaires"**

L'importance des négligences est peu soulignée; pourtant, dès nos premières recherches sur le terrain, nous avons été confrontés aux enfants gravement négligés en internat et montré que certains conflits institutionnels mobilisaient fortement les collectifs d'adultes au point que ceux-ci n'étaient pas en mesure de s'impliquer auprès des jeunes (Durning 1986).

Deux grandes formes de maltraitements institutionnelles

Un examen systématique des situations rencontrées au cours de nos observations, nous conduit à compléter la typologie des quatre formes canoniques de mauvais traitement: violences physiques, abus sexuels, négligences et maltraitance psychologique. Nous voulons montrer qu'il serait beaucoup plus pertinent de distinguer les situations durables et chroniques, des situations d'irruptions soudaines et brutales: les processus à l'origine de la maltraitance sont très différents et surtout les réponses sont d'ordre différent.

De fait nous proposons de distinguer trois niveaux. Au premier niveau les enfants montrent des signes de souffrance sans maltraitance au

³Les violences subies en institution résidentielle ne se limitent pas à celles, heureusement peu fréquentes, exercées par les personnels: la violence en prison n'est pas seulement le fait des gardiens mais aussi des autres prisonniers, violences et abus sexuels en internat peuvent être le fait de résidents et parfois du personnel.

⁴Les auteurs nord-américains opposent fréquemment les violences (abus commis) aux négligences (abus par omission).

second, les situations de maltraitance institutionnelle s'inscrivent dans la durée et participent de fait à la quotidienneté, de la vie des résidents, le troisième niveau concerne les surgissements brutaux et exceptionnels de violences physiques, sexuelles ou psychologiques. Il s'agit alors d'événements paroxystiques relevant d'un processus de crise. Ces deux niveaux ne sont pas gradués: les violences endémiques ne sont pas moins graves que les crises, mais les processus institutionnels en jeu sont différents.

Les enfants en souffrance

Au premier niveau, l'enfant apparaît en difficulté, en souffrance⁵, sans qu'une maltraitance spécifique puisse être relevée. Une préoccupation accrue sur les effets de maltraitances ne doit évidemment pas faire oublier qu'un enfant peut souffrir de façon extrêmement aiguë sans être maltraité. On sait que de nombreux enfants placés souffrent avec plus ou moins d'acuité, de manière durable ou transitoire. En l'absence de maltraitance institutionnelle caractérisée, il convient de considérer les effets inhérents à la situation de placement, c'est à dire notamment ceux liés à la séparation parentale et au changement de contexte de vie. Tout enfant peut pâtir de la séparation d'avec ses parents, même si la vie avec eux n'était pas rose, il peut aussi rencontrer des difficultés à s'adapter à son nouveau milieu de vie en famille d'accueil ou en internat.

Comme dans le champ des maltraitances intrafamiliales, ces situations appellent une attention et une action auprès de l'enfant. L'amélioration de la prestation éducative en direction de l'enfant et de ses parents, le soin apporté aux modalités de maintien des liens familiaux peuvent faciliter une meilleure adaptation; un suivi individualisé très attentif devrait permettre de vérifier rapidement, si la souffrance persiste, la pertinence du placement. Ce premier niveau ne relève pas de la maltraitance institutionnelle dès lors que la souffrance inhérente à la situation fait l'objet d'une prise en charge diligente.

Les négligences et violences endémiques

Parmi les maltraitances endémiques rencontrées dans les institutions de suppléance familiale on comprend notamment la négligence, le délaissement, la sous-stimulation qui correspondent plutôt à des maltraitances par carences⁶, mais aussi les violences banales et ordinaires.

⁵Les travaux de quantification des situations de maltraitance a conduit les spécialistes réunis au sein de l'ODAS sur ces questions, à proposer de distinguer l'enfant en souffrance de l'enfant maltraité, nous reprenons cette distinction capitale (ODAS 1994).

res. Dans le champ de l'abus sexuel on réévoquera l'absence d'intimité lors de soins à une personne handicapée.

Trois facteurs explicatifs ont été mis en évidence : la routinisation de la vie quotidienne, la centration des adultes sur leurs problèmes collectifs et une trop forte globalisation de l'action socio-éducative (Durning, 1995).

En internat, la négligence est souvent liée à une forte polarisation des collectifs adultes sur leurs problèmes de groupe et de pouvoir. Nous avons décrit ces moments de la vie en internat, dans lesquels les problèmes entre adultes sont tellement prégnants, qu'il y a une forte difficulté, dans certains cas, une impossibilité, à pouvoir s'impliquer dans la tâche éducative, même face à des situations urgentes et importantes.

"En internat, la négligence est souvent liée aux problèmes de groupe et de pouvoir entre adultes"

Une autre dimension, essentielle, à considérer ici, est la capacité des institutions à pouvoir faire des choix et adopter une stratégie concernant la problématique, fondamentale en internat, de l'équilibre entre individualisation et collectivisation de l'action éducative. Dans l'un des établissements observés, il nous était répété continuellement *"si on laisse faire quelque chose à l'un, il faudra le laisser faire à tout le monde"*, dans un

autre au contraire, les éducateurs se plaignaient *"comment voulez-vous que je fasse un projet éducatif pour trois enfants si différents ?"*. L'opposition des approches est ici totale entre le sentiment de ne pouvoir dépasser un travail individuel auprès de chaque jeune dans un établissement alors que dans l'autre, on n'imaginait pas pouvoir permettre à une adolescente de 15 ans ce qu'on ne permettrait pas à un garçon de 8 ans.

Les réponses institutionnelles aux situations de violences endémiques peuvent combiner la réappropriation collective, régulière du projet institutionnel, la mise en place d'un suivi individualisé des jeunes pris en charge, la supervision des intervenants et la régulation de la vie collective.

Les surgissements brutaux de violences

Les violences graves sont mieux connues et sont souvent les seules for-

⁶ Certains travaux britanniques soulignent la médiocrité du suivi médical des enfants placés tout particulièrement dentaire et ophtalmologique, mais en France à notre connaissance aucune évaluation systématique de ces prises en charges n'est assurée... On peut penser aussi à un suivi scolaire défaillant dont les conséquences sur l'avenir du jeune seront catastrophiques...

mes de maltraitance institutionnelles débattues par les professionnels. Les violences des adultes à l'égard des résidents prennent la forme de pratiques sanctionnantes, sauf dans la situation particulière de la production d'un aveu. Cette situation, caractéristique en cas de vol en collectivité, dont le coupable est inconnu, peut donner lieu à des sévices physiques et psychologiques graves.

Les situations propices à sanctions violentes sont les vols, les fugues, les bris de fenêtres et les affrontements collectifs résidents/éducateurs, c'est à dire les actions qui paraissent mettre en cause symboliquement la collectivité et sa qualité comme milieu de vie.

L'observation détaillée d'une crise institutionnelle, avec de nombreuses violences nous a permis de constater d'une part, une non-maîtrise éducative de la situation, les enfants provoquent les éducateurs, qui se laissent prendre, sanctionnent et le système va en s'amplifiant. Un tel dysfonctionnement, à un premier niveau strictement pédagogique, ne peut se développer qu'en l'absence d'une supervision et d'une régulation collective, elle-même explicable par des dysfonctionnements institutionnels profonds de l'établissement. Dans le cas cité, nous avons mis en évidence des conflits généralisés à tous les niveaux institutionnels, accompagnés par le développement d'angoisses persécutives graves, progressivement projetées sur les enfants eux-mêmes.

L'impuissance, la peur et l'enfermement constituent, selon nous trois conditions, souvent combinées, facilitant l'émergence de telles violences à l'égard des résidents en internat.

Le comportement violent des éducateurs évoqué ci-dessus résultait, notamment, d'une incapacité à gérer les provocations des jeunes sans entrer dans un cercle infernal de punitions-répression-rébellion, etc. Ce point souligne la nécessité pour les éducateurs de pouvoir disposer d'une stratégie éducative claire et de modèles théoriques permettant de construire et de justifier les pratiques éducatives⁷.

La réaction banale de la mère de famille fessant son jeune enfant qui vient d'échapper à un accident grave est révélatrice des rapports complexes entretenus entre l'activité violente et la peur de l'adulte. L'ana-

**"L'impuissance, la peur
et l'enfermement, tous
trois combinés,
facilitent l'émergence
de telles violences"**

⁷Un modèle explicatif de la genèse du trouble, qu'il soit psychopathologique ou socioculturel, ne contient pas nécessairement en lui-même des justifications pour l'action à mettre en œuvre.

lyse de violences en internat montre que le passage à l'acte violent de l'adulte suppose que celui-ci est convaincu, à tort ou à raison, que l'enfant met en œuvre, délibérément, une volonté de destruction de la collectivité.

Le fonctionnement en autarcie qui favorise le développement de sentiments collectifs de peurs et d'impuissance, est une caractéristique des institutions "*totales*" décrites par E. Goffman. Les travaux menés au Québec par Camille Bouchard et son équipe sur la violence intrafamiliale ou encore les descriptions par Kellerhals de la famille-bastion renvoient au même dysfonctionnement de repli sur soi.

Les deux formes identifiées de maltraitances institutionnelles diffèrent dans leurs manifestations mais surtout les facteurs explicatifs et les réponses institutionnelles à mettre en œuvre divergent. Alors que la négligence et la violence endémique appellent une remobilisation des professionnels sur le projet institutionnel et une remise en cause des pratiques, les surgissements brutaux de violences conduisent plus souvent à des modifications plus brutales du cadre institutionnel.

Les mauvais traitements infligés aux enfants accueillis en internat ou en famille d'accueil sont d'autant plus inacceptables que les violences parentales ont souvent été à l'origine du placement. La prévention de tels dysfonctionnements appelle une mobilisation des équipes et des dirigeants d'autant plus active que les risques sont accrus. Aux difficultés de bien élever un enfant, auxquelles tous les éducateurs-parents et professionnels- sont confrontés, s'ajoutent celles inhérentes au fonctionnement ordinaire des organisations de suppléance familiale.

Références

BOUCHARD C., BEAUDRY J., CHAMBERLAND C., (1986), "Conduites abusives et négligentes: réalités canadiennes et américaines", *Revue canadienne des sciences du comportement*, 18 (4): 58-67.

BOUTIN G., DURNING P. (1994), *Les interventions auprès des parents. Bilan et analyse des pratiques socio-éducatives*, Paris, Privat, (coll. Formation, travail social), 208 p.

DURNING P. (1983), "La violence des adultes en internat : une réaction révélatrice d'une perturbation du climat socio-émotionnel", *Vie sociale et Traitements*, 149, 1983 : 50-52.

DURNING P. (1986), *Education et suppléance familiale : psychosociologie de l'internat spécialisé*, Paris : CTNERHI, diffusion PUF, 1986, 275 p. (préface A. LEVY).

DURNING P. (1991), L'enfance maltraitée : piège ou défi pour la recherche en éducation familiale, *Revue Française de Pédagogie*, 96, 1991 : 33-42.

DURNING P. (1992), "Conditions psychosociales de l'émergence des violences dans les institutions éducatives résidentielles", *Sauvegarde de l'Enfance*, 3-4, 1992, pp. 288-305

DURNING P. (1995), Violences et climats socio-émotionnels en institutions. Du symptôme au tableau d'alerte, *Violences en institutions. 2. Outils de prévention*, CREA Rhône-Alpes, pp. 33-54.

DURNING P., (1995), *Éducation familiale, acteurs processus et enjeux*, Paris, PUF, (Collection l'Éducateur) 294p.

DURNING P., FORTIN A., (1997), La maltraitance psychologique: quatrième modalité ou dimension essentielle de tout mauvais traitement? Lecture critique de la littérature étrangère, In M. Gabel, S. Lebovici, Ph. Mazet, (éds) *Maltraitance psychologique*, Paris: Fleurus, pp.53-76.

GOFFMAN E., (1968), *Asiles, Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris: Minuit, (collec. Le sens commun).

KELLERHALS J., MONTANDON C., (1991), *Les stratégies éducatives des familles. Milieu social, dynamique familiale et éducation des pré-adolescents*, Paris : Delachaux & Niestlé.

O.D.A.S., (1994) *L'observation de l'enfance en danger: guide méthodologique*, Paris: O.D.A.S., 110p.

TOMKIEWICZ S., (1989), "Violence institutionnelle", *Lien social*, 37, pp. 8-11.

TOMKIEWICZ S., VIVET P., (1991), *Aimer mal, châtier bien. Enquêtes sur les violences dans des institutions pour enfants et adolescents*, Paris : Seuil.